

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. GERON Michel, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint.

### **Sont présents :**

MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, ROSE Marc, BOUXIN Alexandre, COSTANTIN David, DENEUFVE David, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick et VOGEL Benjamin. Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, VANIER Pascaline, BOUREL Fanny, DUMONTET Mireille, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

### **Pouvoirs :**

M. CARLIERE Frédéric donne pouvoir à M. MOIZAN Gérard.  
M. FLEURY Philippe donne pouvoir à M. GERON Michel.  
M. REVOL Philippe donne pouvoir à Mme LAVILLE-REJET Géraldine.  
Mme BACHELEY Françoise donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.  
Mme FAUCHIER Elise donne pouvoir à Mme BOUREL Fanny.

**Absents :** MM. CARLIERE Frédéric, FLEURY Philippe, REVOL Philippe et Mmes BACHELEY Françoise et FAUCHIER Elise.

Soit 23 votants

**Secrétaire de séance :** M. ROSE Marc

**Date d'affichage du présent procès-verbal :** 15 juin 2020

### **Question n° 1 : Fixation des indemnités de fonction**

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;  
Le Conseil Municipal, **DECIDE, avec effet au 28 mai 2020**, que le montant de l'indemnité du maire, des adjoints, du conseiller municipal délégué est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 51.60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> adjoint : 18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- 6ème adjoint : 18% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Conseiller municipal délégué : 10.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- **21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

*Séance levée à 18 heures 40*

Extraits de délibérations adressés à la SOUS - PREFECTURE

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS

PAGES 41 à 43

✓ Fixation des indemnités de fonction